

# Un musulman condamné pour avoir refusé de serrer la main de l'idiot de l'ex-préfet du Cher, Catherine Ferrier

écrit par Christine Tasin | 29 septembre 2020



Idiot de ? Catherine Ferrier ? Ben oui, et si j'avais été à la place des juges c'est elle que j'aurais condamnée pour incitation à la discrimination.

Récapitulons.

En mars 2018, Catherine Ferrier, alors préfet du Cher, participait à une cérémonie d'hommage au colonel Beltrame ; le représentant d'une association turque qui était présent (que fiche donc une association musulmane dans une cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme musulman ? C'est comme si on avait invité des intellectuels nazis à une cérémonie d'hommage aux déportés morts en Allemagne..).

*« Selon les services de l'État, des représentants de diverses associations musulmanes, réunis lundi en préfecture dans le cadre d'un projet de charte de l'imam dans le Cher, avaient émis le souhait de participer à cet hommage. »*

Bref, ce musulman refuse de lui serrer la main.

En janvier dernier, rebelote. La même Ferrier vient à la Préfecture pour les voeux de bonne année... le même musulman, présent à la Préfecture dans une démarche administrative refuse à nouveau de lui serrer la main.

Il vient de passer au tribunal et il est condamné à une amende de 750 euros et au versement de 1500 euros de dommages et intérêts au préfet (qui est entre-temps devenu préfet du Tarn).

Rien, naturellement, amis lecteurs, ne justifie apparemment que je traite la Ferrier d'idiote...

Mais si je vous dis qu'après "l'incident" de mars 2018 l'idiote de préfet a fait des déclarations disant : *ce n'est pas grave si des musulmans refusent de me serrer la main*...

« Il ne faut pas freiner une très bonne dynamique de dialogue, a indiqué la préfète, soucieuse de ne pas donner une trop grande portée à cet échange. Cette charte a pour but de dire que, dans le Cher, aucune association culturelle musulmane ne se revendique de l'islam politique. C'est une réalité. L'idée, c'est d'être uni face au danger du terrorisme. »

[https://www.leberry.fr/bourges/institutions/2018/03/29/hommages-au-colonel-beltrame-hier-a-bourges\\_12792987.html](https://www.leberry.fr/bourges/institutions/2018/03/29/hommages-au-colonel-beltrame-hier-a-bourges_12792987.html)

<https://resistancerepublicaine.com/2018/04/02/catherine-ferrier-prefet-du-cher-ce-nest-pas-grave-que-des-musulmans-refusent-de-me-serrer-la-main/>

Apparemment la bonne dynamique dont elle parlait n'existait que dans son imagination...

**Mais, surtout, je l'accuse d'avoir, par ses paroles de dhimmi, encouragé le musulman qui l'a insultée à persévérer.** Le préfet en personne dit que ce n'est pas grave si les musulmans ne serrent pas les mains des femmes, alors c'est

feu vert pour continuer et généraliser. Le préfet a bien expliqué aux musulmans qu'ils avaient le droit, en France, d'appliquer la charia et de compasser la loi française et notre constitution, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen... et la donzelle s'étonne qu'il récidive ! Elle aurait dû lui donner la légion d'honneur d'avoir si bien su lui obéir !

Le tribunal de police de Bourges a condamné un homme pour avoir refusé, en janvier dernier, de serrer la main au préfet Catherine Ferrier, alors en poste dans le Cher. Un département qu'elle a quitté en février dernier pour devenir préfet du Tarn.

Le préfet avait déposé plainte pour propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste portant atteinte à la dignité ou créant une situation intimidante hostile ou offensante imposée à une personne. C'est la deuxième fois que cet homme avait refusé de serrer la main à Catherine Ferrier. En mars 2018, [lors d'une cérémonie en hommage d'Arnaud Beltrane](#), alors représentant de l'association Ditib Vierzon, il avait déjà refusé de lui serrer la main, rappellent nos confrères du Berry Républicain. « On n'a pas le droit de serrer la main aux femmes, avaient expliqué les deux représentants associatifs présents. Mais on comprend que cela puisse choquer. » En suivant, le vice-président de l'association avait adressé à Catherine Ferrier une lettre d'excuses notant : « Nous regrettons ce qu'il s'est passé. Ce n'est pas normal. » Au tribunal de Bourges, l'homme qui était poursuivi pour l'épisode du 7 janvier a été condamné à 750 € d'amende et 1 500 € de dommages et intérêts à Catherine Ferrier.

<https://www.ladepeche.fr/amp/2020/09/27/bourges-un-homme-condamne-pour-avoir-refuse-de-serrer-la-main-du-prefet-du-tarn-catherine-ferrier-car-elle-est-une-femme-9100581.p>